



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE  
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

3634

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
(FAD - FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99  
FND/ N° 286 du 25/05/99

**ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DES ETUDES SUR  
L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE MICRO FINANCE ET SUR LA  
PERENNISATION DU FONDS DE CREDIT**

# **RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE**

12

Savana, les 9, 10 et 11 Août 2006

Les 9, 10 et 11 Août 2006, à l'Hôtel Savana Saly de Mbour s'est tenu l'atelier de restitution et de validation des résultats des études sur l'évaluation des activités de la composante Micro finance et Appui aux Activités Génératrices de Revenus, et sur la pérennisation du dispositif de financement des CLEC et CAPEC. En marge de ces restitutions, des séances de travail sectorielles avec les ONG et les SFD ont été tenues avec la participation des partenaires institutionnels du PLCP.

La rencontre a enregistré la participation du BGP, des URG, des SFD, des ONG impliquées dans la mise en oeuvre de la composante Micro finance, de la CNCAS, de la Cellule AT/CPEC, ainsi que des représentants du MFFDS, de la DDI, de la DCEF, de la Cellule de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté, de la BCEAO, du Fonds d'impulsion de la Micro finance, du Congad et de l'Apimec.

La liste des participants est jointe au présent rapport.

La première journée de travail, consacrée au bilan des SFD, a été présidée par **Monsieur Djibril DIOP, Coordonnateur de la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances.**

La séance de travail a été introduite par Madame Khady FALL NDIAYE, Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté qui, à l'entame de ses propos, a souhaité la bienvenue aux participants qui, malgré leur calendrier chargé, n'ont ménagé aucun effort, pour manifester leur disponibilité au PLCP.

Dans le même sillage, après un bref historique des séquences du Projet, elle a rappelé les résultats encourageants enregistrés par la composante Micro finance et Appui aux AGR et quelques difficultés rencontrées portant notamment :

- sur les réticences de certaines SFD à financer, à un moment du processus, les CLEC et CAPEC ;
- le non respect des conditionnalités d'octroi mentionnées dans la convention;
- les lenteurs constatées dans le reversement des fonds mis à disposition auprès des SFD;
- et le retard dans la confection et le dépôt des rapports d'activité.

En conclusion, elle a informé l'assistance des deux missions de la BAD prévues dans le courant du mois de Septembre 2006.

L'une portera sur le rapport d'achèvement, l'autre sur l'identification de la phase 2 du Projet.

Après l'introduction de la Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté, les représentants des SFD ont procédé à la présentation des rapports couvrant les deux (2) conventions.

### **I. gestion de la première convention**

Les exposés ont porté sur les grandes lignes des rapports de fin de mission.

Les principales recommandations retenues sont les suivantes :

- Le reversement immédiat de la totalité des fonds de la 1<sup>ER</sup> convention et des intérêts correspondants, conformément aux clauses de la convention ;
- La mise en place d'un comité de recouvrement composé du PLCP, des ONG et des SFD.

- Pour UMEC de Sédhiou, la situation exacte de tous les débiteurs devra être établie et en relation avec la Cellule AT/CPEC et tous les intervenants, une réunion sera tenue.
- La tenue d'une réunion de clarification des données avec la SFD MECGFA.

Trois absences ont été notées concernant les SFD impliquées dans l'exécution de cette première convention, il s'agit de ACEP, UMECUDEFS, PAMECAS.

Il convient de souligner que le PLCP, dans le cadre de l'exécution du volet crédit a rencontré beaucoup de difficultés avec ces structures.

\* **Pour ACEP**, le capital des fonds de la première convention est déjà reversé dans le compte ; il reste à déterminer et à reverser les intérêts et les bonifications aux bons payeurs.

\* **s'agissant de PAMECAS**, seul le remboursement des fonds recouverts est effectif ; il reste les impayés et les intérêts à reverser dans le compte du fonds de crédit ;

\***Pour UMECUDEFS**, la situation est plus complexe ; le refus de reversement des fonds provient des caisses décentralisées, alors que le PLCP a signé la convention avec la structure faîtière, seule responsable devant le PLCP.

Compte tenu de ces situations des trois SFD et de l'importance des impayés de l'UMEC de SEDHIOU, il a été retenu la tenue d'une réunion élargie regroupant ces SFD, le PLCP, la Cellule AT/CPEC, la DDI, la DCEF et le MFFDS, pour trouver des solutions aux différents problèmes posés.

## II. gestion de la deuxième convention

Les SFD sont tour à tour revenus sur les points essentiels dans l'exécution de cette deuxième convention ; il convient de souligner que sur les 13 SFD intervenant dans la mise en œuvre du volet crédit du PLCP, 6 n'ont pas participé à l'exécution de la première convention ; il s'agit de **COCOGES, GEC FNGPF TAMBA et MBOUR, GEC FAFS DIORBEL, GEC DE KOUSSANAR, SANT SUNU BOROM et MEC ANAMBE.**

Pour toutes ces structures, l'échéancier de remboursement s'étale du mois de Juillet au mois d' Octobre 2006. Aussi leur a-t-il été demandé de verser la totalité des fonds de la 2ème convention et tous les intérêts y afférents dans les délais fixés ; pour rappel le numéro du compte ouvert à la CNCAS leur a été communiqué. Il en a été de même pour les 7 autres structures à qui il avait été demandé de financer les CAPEC (à l'exception du CMS). Il convient de préciser également que les fonds mis à la disposition de ACEP pour la deuxième convention n'ont pas servi à financer les cibles du PLCP.

A la fin des travaux, **les principales recommandations retenues sont les suivantes :**

- Envoyer sous huitaine au Projet et à la Cellule AT/CPEC, l'échéancier de remboursement des fonds prêtés aux populations et de reversement des fonds mis à disposition;
- Faire parvenir au Projet les rapports d'activités ;
- Etablir les tableaux de tous les débiteurs avec nom, prénom, montant reçu, montant versé, localité, à envoyer au PLCP et à la Cellule AT/CPEC ;

- Programmer une réunion élargie entre ACEP, UMECUDEFS, PAMECAS, UMEC DE DEDHIOU et le PLCP et les partenaires institutionnels ;
- Arrêter les financements sur fonds PLCP et continuer à accompagner les CLEC et CAPEC sur fonds propre ;
- Créer une synergie entre acteurs PLCP et autres Projets du Ministère

La deuxième journée a enregistré les deux (2) communications des consultants :

### I. Restitution des résultats de l'étude sur l'évaluation Finale des Activités de la composante.

Cette restitution des résultats de l'étude sur l'évaluation finale des activités de la composante Micro finance a été présidée par Monsieur **Makane MBENGUE**, conseiller technique au Ministère de la Femme, de la Famille et du développement Social, avec comme rapporteur la Cellule AT/CPEC.

Le consultant a articulé son intervention autour de l'approche méthodologique et l'analyse des performances. Elle s'est appuyée sur une démarche méthodologique axée sur une revue documentaire, une collecte de données auprès des sources et des personnes ressources. Ce travail a permis de mettre à l'actif de la Composante les résultats des six classes d'objectifs retenues dans le document d'évaluation ex ante du Projet :

- Objectifs de ciblage
- Objectifs de création institutionnelle
- Objectifs de stock de projets
- **Objectifs d'allocation de crédit**
- Objectifs de renforcement de capacités
- Objectifs de délais d'exécution

Au titre du ciblage, la Composante a pu couvrir l'ensemble des 600 communautés de base qui lui étaient assignées, soit un taux de réalisation de 100%. Toutefois, s'agissant des bénéficiaires directs, sur les 290 000 personnes qui étaient fixés par le rapport d'évaluation, 83920 bénéficiaires directs ont pu être touchés, correspondant à un taux d'exécution de 30%, par rapport aux prévisions initiales jugées irréalistes.

**Tableau 1 : Réalisations en matière de ciblage**

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
CB touchées	600	600	100%
Bénéficiaires	290 000	<b>83.920</b>	30%

**Source : Données PLCP**

Au titre de la création d'institutions de micro - finance à la base, le rapport d'évaluation avait retenu de mettre en place une CLEC dans chacune des 600 communautés ciblées et une CAPEC au sein de chacune des 16 cases - foyers prévues dans le cadre de la Composante Infrastructures. A l'arrivée, il a été institué

517 CLEC, soit un taux d'exécution de 86%. Le fléchissement du nombre de CLEC par rapport aux prévisions a résulté d'arbitrages de terrain visant à optimiser ces structures en tenant compte des caractéristiques d'espace et de démographie du milieu. Cela a surtout été le cas dans la région de Dakar. S'agissant des CAPEC, pour mieux tenir compte de la nécessité de rapprocher ces caisses des communautés de base, il en a été finalement créé 75, soit un taux d'exécution de 469%.

**Tableau 2 : Réalisations en matière de CLEC-CAPEC**

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
CLEC	600	517	86%
CAPEC	16	75	469%

Source : Données PLCP

En termes d'activités génératrices de revenus, le rapport d'évaluation avait prévu de couvrir quelques 290 000 micro - projets, indicateur que l'équipe du projet a toujours remis en cause parce que le jugeant irréalisable avec le fonds de crédit disponible ; par ailleurs le soubassement de la mise en place de cet indicateur n' a jamais été clairement défini par le bailleurs, quand on sait que le montant arrêté par communauté de base était fixé à **4 300 000 FCFA**. La composante a effectivement financé 44 944 projets dont une bonne partie de dimension moyenne, ce qui représente un taux de réalisation de 15%. Elle avait aussi, naturellement, retenu de financer toutes les CLEC et CAPEC prévues dans le document de projet du PLCP. A l'évaluation, 486 CLEC (taux d'exécution de 94% par rapport aux prévisions) et 50 CAPEC (taux d'exécution de 67% par rapport aux prévisions), ont été effectivement financées.

**Tableau 3 : Réalisations en termes de projets et de CLEC-CAPEC financés**

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Projets financés	290 000	44 944	15%
CLEC financées	517	486	94%
CAPEC financées	75	50	67%

Source : Données PLCP

En ce qui concerne l'allocation de crédit, le fonds mis à la disposition de la Composante pour le financement direct des bénéficiaires s'élevait à 2,58 milliards FCFA. Toutefois, en réallouant aussi partie des premiers remboursements et des revenus bancaires générés le fonds, le PLCP a finalement mis à la disposition des SFD un peu plus de 2,6 milliards, soit une performance de 102%. Quant aux SFD, à fin Mars 2006, elles ont accordé aux cibles du Projet pour un peu plus de milliards de FCFA, ce qui représente un taux de réallocation de 118% lorsqu'on prend comme référentiel le montant initial du fonds de crédit.

**Tableau 4 : Réalisations en matière de d'allocation de crédit**

Indicateurs	Prévu	Mobilisé	Réalisé	Taux d'exécution
Fonds PLCP	2 580 000 000	23	2 621 180 000	102
Crédit sorti SFD	2 580 000 000		3 072 818 545	118%

Source : Données PLCP

Au titre du renforcement de capacités, il avait été prévu dans le cadre de la Composante de toucher 4 800 cibles directes. A l'arrivée, 3 874 personnes ont été formées au micro-crédit, à la gestion de projet, en techniques d'organisation et en genre et développement, soit un taux de réalisation de 81%. Par ailleurs, 30 ONG et trois SFD devaient bénéficier de formation. Finalement, 30 ONG (100% de taux d'exécution) et 15 SFD (500% de taux d'exécution) ont effectivement bénéficié de formation de la part de la Composante. En termes d'effectifs, ce sont 786 agents de ces partenaires d'exécution que la Composante a formé et qui se sont chargés de la démultiplication pédagogique au profit des cibles terminales.

**Tableau 5 : Réalisations en matière de renforcement de capacités**

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Bénéficiaires formés	4 800	3 874	81%
SFD formées	3	15	500%
ONG formées	30	30	100%
Personnels SFD-ONG formés	90	786	873%

**Source : Données PLCP**

En ce qui concerne le cycle de vie de la Composante, qui avait vocation à coïncider avec celui du Projet, le document d'évaluation ex ante l'avait étalé sur la période 1999-2003, soit une durée de cinq (05) ans. En prenant comme borne supérieure le premier semestre de 2006, le Projet et, donc, la Composante se seront étalés sur 6,5 années, ce qui représente un taux de consommation de la ressource-temps de 130%. Ce dérapage sur les délais est essentiellement dû à des retards de démarrage, et à d'autres pertes de temps dans les procédures de décaissement des fonds d'origine extérieure. Cette situation, que la Composante a vécue de plein fouet, pour n'avoir mis ses premiers financements à la disposition des SFD qu'en 2003, doit elle-même à la conjoncture qui a été à la base du déplacement du siège de la Banque Africaine de Développement d'Abidjan à Tunis.

**Tableau 6 : Budget- temps**

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de consommation
Cycle de vie Composante	5ans	6,5ans	130%

**Source : Données PLCP**

Au total, la Composante montre des performances d'exécution de qualité certaines, bien que qu'au niveau des objectifs de stocks de bénéficiaires et de micro projets les indicateurs fixés sont manifestement démesurés ; en effet les 290 000 personnes à toucher représentent le quart (1/4) de la population des cinq régions ciblées par le PLCP. Cela étant constaté, l'on peut raisonnablement s'interroger sur la pertinence de la fixation ex ante d'un objectif de 290 000 personnes à financer et de la même grandeur pour le nombre de micro - projets à couvrir.

Du point de vue de la qualité et de l'intensité des processus, l'on aura noté des insuffisances dans le travail d'encadrement de certaines ONG dont les moyens affectés au Projet n'ont pas été à la hauteur des obligations contractuelles, cette situation étant la conséquence d'une faiblesse structurelle de capacités pour ces partenaires mais aussi de l'inadéquation relative des rémunérations à elles versées par le Projet (5%, puis 6% des crédits accordés aux cibles encadrées alors que la politique de crédit était de l'initiative des SFD). Ces difficultés dans l'encadrement ont eu d'autant plus de relief que les cibles du Projet étaient choisies parmi les plus pauvres, c'est-à-dire des populations analphabètes dans de grandes proportions.

Les SFD ont parfois fait preuve de retenue dans la réallocation des crédits de la Composante, regardant les cibles avec une méfiance de banquier et jugeant le travail d'élaboration des requêtes de crédit insuffisamment rigoureux, parce que confié à des ONG rémunérées en proportion des crédits alloués et donc intéressés à une politique d'allocation généreuse. Cette retenue a notamment été le fait des majors qui ont pourtant reçu du PLCP les ressources les plus importantes. Il faut ajouter que les SFD ont été incommodées d'avoir eu, sur des cibles pré-identifiées par le Projet, à assumer l'entièreté des risques financiers charriés par les crédits à l'exception des ressources allouées aux CLEC & CAPEC où le PLCP consentait à supporter 50% du risque crédit. La revue d'ensemble du comportement des SFD fait ressortir que les structures de moyenne et petite envergure ont eu tendance à se montrer plus souples et plus accommodantes avec la politique de crédit du PLCP, que les majors.

En ce qui concerne les institutions de micro-finance créées dans les communautés de base, certaines CAPEC en particulier accusent une faiblesse persistante. Mises en place vers la fin du Projet, un peu plus du tiers (1/3) d'entre elles n'ont pas pu être financées. Et même celles qui ont reçu un financement n'ont pas assez de pratique pour s'élever à la maîtrise des compétences qu'appelle le statut de SFD de plein rang auquel elles sont promises. Par surcroît, l'accès à ce statut est fortement contrarié par le défaut de l'agrément de la tutelle ministérielle. Enfin, certaines CAPEC, mais aussi CLEC, connaissent un problème de capitalisation. Elles n'ont pas pu se constituer des fonds propres à partir des différentiels de taux entre les intérêts qu'elles exigent à leurs débiteurs et ceux que leur exigent les SFD bailleurs.

Au-delà de ces situations, la Composante donne à voir un potentiel d'impact articulé autour de trois éléments essentiels. D'abord, elle aura aidé des dizaines de milliers de personnes à se lancer, à se consolider ou à se structurer dans des activités rémunératrices à partir d'un système formel de crédit. Si cette expérience est entretenue, la base sociale qui la porte peut constituer au sein de la population générale un levier important de diffusion de bonnes pratiques économiques. En second lieu, les institutions de micro-crédit que la composante a mises en place, si elles sont valablement accompagnées, devraient constituer les supports à la base d'une bonne stratégie de finance de proximité. Enfin, la Composante aura impacté d'une manière tout à fait avantageuse ses partenaires d'exécution en aidant ONG et SFD et agents des services techniques décentralisés de l'Etat à renforcer leurs capacités, au plan institutionnel, stratégique et financier.

cette présentation a été suivie d'échanges qui ont porté essentiellement sur :

- Les résultats enregistrés par le Projet qui sont le fruit des efforts de tous les acteurs du dispositif (ONG, SFD, partenaires institutionnels, etc..);
- L'inadéquation du mode de rémunération des ONG ;
- L'impact de l'intervention du projet sur les populations cibles par rapport à l'accès au crédit et aux structures socio-économiques de base ;
- La nécessité d'une mise à jour des données statistiques pour certaines SFD ;
- L'insuffisance de moyens au niveau des ONG et sur la faiblesse structurelle de leur capacité ;
- La nécessité de réfléchir sur une meilleure collaboration entre SFD, CAPEC et ONG.
- La faiblesse de la rémunération des gérants de CAPEC qui pourrait constituer un risque :
- La nécessité d'avoir un bon système de collecte de données et un dispositif approprié au niveau du projet et de ses partenaires ;
- Il y a lieu de mener une réflexion sur l'opportunité à privilégier le renforcement de capacités des SFD au lieu de mettre à leur disposition des lignes de crédit.

Ces discussions ont permis d'aboutir sur **les recommandations suivantes** :

❖ **En Direction du PLCP, pour la pérennité des acquis de la composante Micro finance, il faudrait :**

1. poursuivre le renforcement des capacités des organes de gestion des CAPEC ainsi que leur l'encadrement et suivi;
2. finaliser les demandes d'agrément des CAPEC à déposer au niveau de la Cellule AT/CPEC,
3. mettre des ressources financières à la disposition des CAPEC ;

❖ **En Direction des futurs Projets similaires, il faudrait :**

1. Adapter les critères de sélection des SFD partenaires, en effet les grands réseaux ne sont pas adaptés, parce qu'ils disposent de politiques de crédits bien assises et difficilement adaptables aux exigences de lutte contre la pauvreté ; les SFD moins rigides, suffisamment souples, sont à favoriser ;
2. Revoir les critères de sélection des ONG partenaires et aussi la rémunération de ces ONG par rapport au région ;
3. Assurer une meilleure distribution des rôles entre ONG et SFD ;
4. responsabiliser les SFD sur toute la chaîne de l'allocation des crédits pour que les cibles puissent mieux percevoir la culture du crédit avec des opérateurs privés.

## **II. Restitution des résultats de l'étude sur la pérennisation du fonds de Crédit.**

La deuxième restitution relative à la pérennisation du système de financement à été présidée par Monsieur **ERIC EKUE, Directeur des Structures Financières Décentralisées à la BCEAO.**

La présentation était articulée autour des points suivants :

- le contexte de l'étude ;
- le contexte de la microfinance au Sénégal
- le Projet de Lutte Contre la Pauvreté
- le schéma de pérennisation

Après avoir fait l'analyse du contexte actuel de la micro finance et de résultats enregistrés par la composante, le consultant a fait les constats suivants :

- **IMPACT SOCIO – ECONOMIQUE DES CLEC, CAPEC, SUR LES POPULATIONS :**

L'intervention du Programme de Lutte contre la Pauvreté dans sa composante Micro finance a généré un impact socio économique réel sur le niveau de vie des populations cibles. Elle a favorisé la création d'emplois pour certains et des sources de revenus et de financement des activités pour d'autres. Ce système de crédit a permis l'amélioration des conditions vie des populations cibles par la croissance et le développement des activités génératrices de revenus. La décentralisation du crédit dans les coins les plus enclavés du Sénégal est devenue une réalité. 98% des personnes rencontrées dans le cadre de cette mission ont affirmé que l'approche du PLCP est bonne.

- **STATUT JURIDIQUE DES CLEC / CAPEC**

Pour obtenir exercer en tant que SFD, la CLEC doit avoir un agrément ou une reconnaissance ; or, les 517 CLEC et 75 CAPEC mises en places n'ont encore ni agrément ni reconnaissance. Ce qui constitue un frein pour leur autonomisation.

Il convient également de préciser que La nouvelle réglementation interdit à toute structure de se prévaloir dans sa dénomination sociale ou sa raison sociale de l'une ou l'autre des appellations suivantes ou d'une combinaison de celles-ci : "coopérative d'épargne et de crédit" ou "mutuelle d'épargne et de

crédit" ni les utiliser pour ses activités, ni créer l'apparence d'une telle qualité, sans avoir été préalablement reconnue ou agréée. Partant de ces constats, plusieurs scénarios de pérennisation ont été passés en revue ; l'analyse des avantages et inconvénients a amené le consultant à proposer le schéma suivant :

1. La mutation des CLEC et CAPEC qui ne seront pas agréées par le ministère des Finances en guichets de celles qui seront agréées ;
2. La mise en place d'une Cellule d'Appui Technique devant accompagner le dispositif de financement ;
3. La domiciliation du fonds de crédit à la CNCAS qui, en relation avec la Cellule à mettre en place, financerait d'une part, directement les CAPEC agréés et d'autre part les SFD qui financeraient les CLEC et CAPEC non agréés.

La présentation du consultant a été suivie des réactions des participants, les points de discussions ont porté sur:

1. La nature de la structure de coordination nationale à mettre en place et son ancrage institutionnel ;
2. La nécessaire mutation des CLECS et CAPEC non agréés en guichets ;
3. La prise en compte de tous les acteurs ayant intervenu dans le processus de mise en place des financements PLCP dans le nouveau dispositif ;
4. la nécessité de rationaliser les lignes de crédits qui existent au Sénégal.

Sur ces aspects, le consultant a apporté les précisions suivantes :

- **Nature de la structure à mettre en place et son ancrage institutionnel :** quelque soit son appellation et la localisation à mettre en place, la structure devra être légère, avec un programme d'accompagnement apte à assurer la continuité des activités en cours; son ancrage devra se faire au niveau du ministère de la micro finance
- **interventions des SFD, ONG :** les ONG et SFD ont été bien pris en compte dans le nouveau schéma. En effet, le financement des CLEC et CAPEC non agréés sera assuré par les SFD ; et les ONG interviendront dans, l'appui conseil, la sensibilisation et la formation des cibles ;
- **la lettre de politique sectorielle** est déjà pris en compte dans le nouveau dispositif parce qu'il a été proposé l'utilisation du programme d'accompagnement du Ministère de la Micro finance;
- **S'agissant de l'intégration des CAPEC dans les réseaux existants :** des réserves auraient été émises par les réseaux eux mêmes.

A la suite du consultant, la directrice du projet a eu à faire une présentation du projet de consolidation du dispositif institutionnel qui avait été déjà présenté aux autorités et qui se retrouve parfaitement en phase avec le schéma proposé par le consultant.

## Recommandations

Reconnaissant le rôle joué par le PLCP dans la mise à disposition de services financiers de proximité à des populations totalement exclues du système de

financement, les participants ont tous recommandé fortement la pérennisation du système mis en place et pour l'amélioration du schéma proposé par le consultant, il a été recommandé de poursuivre la réflexion sur les points suivants :

- La taille, la localisation et l'ancrage institutionnel de la structure d'encadrement par rapport à ses objectifs;
- La possibilité de faire des CLEC ET CAPEC non agréés, des points de services de proximité périodiques ;
- La complémentarité des différents acteurs qui devraient être impliqués dans le dispositif.
- La rétrocession progressive des fonds aux CAPEC.

### **La troisième journée a été consacrée à la séance de travail avec les ONG**

Après l'ouverture des travaux par le président de séance **Amacodou Diouf du CONGAD**, c'était le tour de Mme la Directrice du **PLCP** de revenir sur la genèse du partenariat entre le **PLCP** et les **ONG**.

Elle a tenu à rappeler la mission essentielle assignée aux **ONG** à travers ses objectifs spécifiques et les efforts financiers complémentaires fournis par le projet pour permettre aux **ONG** de pouvoir mieux prendre en charge les activités sur le terrain.

La Directrice est revenue, par la suite sur le parachèvement des dossiers d'agrément des **CAPEC** par les **ONG** ;

A la suite de Mme la Directrice, les **ONG partenaires** du projet ont présenté les activités menées, les résultats obtenus et les difficultés. Les interventions devaient, pour l'essentiel, être axées sur :

1. Le nombre et le type de requêtes élaborées et déposées auprès des **SFD** ;
2. Le nombre de requêtes financées et les montants correspondants par catégorie ainsi que le nombre de cibles touchées en genre ;
3. Le nombre de **CLEC** financé et les montants correspondants par département ainsi que le nombre de personnes touchées par genre ;
4. Le nombre de **CAPEC** financé et les montants correspondants par département ainsi que le nombre de bénéficiaires en genre ;
5. Le nombre de bénéficiaires formés par thèmes et par département ;
6. La nature et le montant de l'appui institutionnel ;
7. La situation des dossiers d'agrément.

Les agents de la **Cellule AT/CPEC** ont donné, à la suite des **ONG**, des clarifications sur les dossiers d'agrément. Les premiers dossiers déposés par le **CONACAP** et **APCP** feront l'objet d'une visite préalable des **CAPEC** avant l'octroi de l'agrément.

Compte tenu des insuffisances constatées dans l'élaboration des documents comme le manuel de procédure, le plan d'affaires et les états financiers prévisionnels, il est demandé aux **ONG** de s'approcher de la **Cellule AT/CPEC** pour diminuer les avis de non-conformité.

Après les différentes présentations mentionnées ci-dessus, les discussions ont permis de formuler les **recommandations suivantes** :

1. les ONG doivent poursuivre les activités de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, surtout dans le recouvrement des crédits par les CLEC/CAPEC ;
2. les CLEC non agréées doivent devenir des guichets des **CAPEC** agréées ;
3. un comité restreint sera mis en place et piloté par le **CONGAD** pour :
  - a. organiser une journée de réflexion **SFD/ONG** ;
  - b. travailler sur le bilan de la participation des **ONG** ;
  - c. s'approcher de la Cellule **AT/CPEC** pour la prise en charge et l'organisation d'un atelier sur les dossiers d'agrément ;
4. les ONG doivent reprendre leur rapport de fin de mission afin d'y intégrer l'ensemble des sept (7) points indiqués plus haut.

Il a été également précisé que toutes les ONG qui avaient des factures en instance ont été payées. Les virements ont été effectués dans leurs comptes respectifs. A ce jour, le projet a intégralement soldé ses comptes avec les **ONG**.

Avant la levée de la séance, les **ONG** ont tenu à adresser des remerciements au personnel du **PLCP** et plus particulièrement sa Directrice qui a pu avec ses qualités managériales, conduire le projet à son terme avec des résultats tangibles. Des remerciements ont été également formulés à l'endroit de la **Cellule AT/CPEC** pour sa disponibilité et son esprit d'ouverture. C'est sur des notes de remerciements et d'optimismes pour une seconde phase du **PLCP**, que le Président a levé la séance vers **14 h**.